

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN  
Le 20 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le vingtième jour de janvier deux mille vingt-cinq, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Luc Gibbons, maire  
Monsieur Dany Bouchard, conseiller  
Monsieur Bernard Boivin, conseiller  
Monsieur Michel Gagnon, conseiller  
Madame Josée Lemay, conseillère  
Monsieur Jean-Philippe Boutin, conseiller  
Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière  
Monsieur Dany Coudé, directeur général

20-0125-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Luc Gibbons procède à l'ouverture de la séance.

20-0125-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE LECLERC-PARADIS  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que présenté.

20-0125-03

OBJET : ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2024 ET DU 13 JANVIER 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2024 et du 13 janvier 2025.

20-0125-04

OBJET : SUITES AU PROCÈS-VERBAL

Lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, une question a été posée par un citoyen au sujet de la lecture des compteurs d'eau pour le secteur résidentiel.

La réponse sera transmise par courriel au citoyen concerné de même que verbalement lors de la prochaine séance ordinaire.

20-0125-05

OBJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR JIMMY GAUMOND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF MARIANNE ST-GELAIS

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'embauche de monsieur Jimmy Gaumond au poste temporaire à temps partiel de préposé au Centre récréatif Marianne St-Gelais;

20-0125-05 (suite)

OBJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR JIMMY GAUMOND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF MARIANNE ST-GELAIS

...

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Jimmy Gaumond soit engagé au poste temporaire à temps partiel de préposé au Centre récréatif Marianne St-Gelais, à la classe 3, échelon 1, rétroactivement à sa date d'embauche, soit le 13 janvier 2025, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

20-0125-06

OBJET : CONFIRMATION D'ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS RÉGULIERS

ATTENDU l'engagement ou la nomination des employés suivants :

Prénom et nom	Poste	Service	Date embauche ou nomination
Geneviève Côté	Secrétaire administrative	Tous les services	18 mars 2024
Robin Arnaud	Préposé à l'aréna	Services des loisirs, culture et vie communautaire	26 mars 2024
Léa Bédard-Beaulieu	Conseillère en communication et aux relations avec le milieu	Service de la direction générale	8 avril 2024
Pascal Girard	Opérateur-préposé à l'entretien du territoire	Service de l'aménagement et entretien du territoire	17 juin 2024

ATTENDU la fin de la période de probation et la recommandation favorable du directeur des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER la permanence des employés réguliers suivants :

- Madame Geneviève Côté au poste de secrétaire administrative;
- Monsieur Robin Arnaud au poste de préposé à l'aréna;
- Madame Léa Bédard-Beaulieu au poste de conseillère en communication et aux relations avec le milieu;
- Monsieur Pascal Girard au poste d'opérateur-préposé à l'entretien du territoire.

20-0125-07

OBJET : ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter la liste des dépenses préautorisées pour l'année 2025, totalisant un montant de 18 975 517 \$;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

20-0125-07 (suite)

OBJET : ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2025

...

QUE le conseil autorise, pour l'année 2025, les dépenses figurant sur la liste des dépenses préautorisées suivantes, pour un grand total de 18 975 517 \$, engagées par contrats, conventions, tarifs et autres engagements similaires :

a) Salaires	
▪ Salaires selon les conventions collectives et la politique salariale des cadres	7 399 507 \$
b) Bénéfices marginaux	
▪ Contributions de l'employeur dans les bénéfices marginaux et autres participations gouvernementales	1 977 049 \$
c) Contrats	
▪ Contrats d'huile à chauffage, gaz naturel, essence, diesel et graisse	404 749 \$
▪ Contrats de conciergerie	213 500 \$
▪ Contrats de déneigement	359 840 \$
▪ Services de la Sûreté du Québec	1 596 768 \$
▪ Entretien de passages à niveau	41 934 \$
d) Service de la dette	
▪ Rachat d'obligations	2 313 000 \$
▪ Intérêts sur obligations	791 891 \$
▪ Autres frais de financement	100 081 \$
e) Services tarifés	
▪ Téléphone et Internet	97 565 \$
▪ Électricité	850 378 \$
f) Subventions	
▪ Fondation des hôpitaux	11 500 \$
g) Affectations	
▪ Provisions - Vidange des boues	40 000 \$
▪ Provisions - Développement durable	50 000 \$
▪ Remboursement fonds de roulement	346 802 \$
h) Quotes-parts	
▪ M.R.C.	2 159 227 \$
▪ Office municipal d'habitation	85 000 \$
▪ Société de développement commercial centre-ville de Saint-Félicien inc.	61 076 \$
i) Autres - Divers	
▪ Immatriculation des véhicules	59 900 \$
▪ Honoraires de gestion - Restaurant Ô Pied Marin	15 750 \$
TOTAL	18 975 517 \$

20-0125-08

OBJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 350 000 \$ / PROGRAMME DE REVITALISATION RÉSIDENIELLE DE HAUTE DENSITÉ

ATTENDU le règlement 23-091 sur le programme de revitalisation résidentielle de haute densité;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le budget affecté à ce programme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

20-0125-08 (suite)

OBJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 350 000 \$ / PROGRAMME DE REVITALISATION RÉSIDENNELLE DE HAUTE DENSITÉ

...

D'AFFECTER, à même le surplus libre, une somme de 350 000 \$ au règlement 23-091 sur le programme de revitalisation résidentielle de haute densité.

20-0125-09

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 / RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES / RUE DUMAS, LAMONTAGNE ET LAROUCHE

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA VILLE s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE LA VILLE s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE LA VILLE s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE LA VILLE s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE LA VILLE s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE LA VILLE s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

20-0125-10

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AINÉS / AMÉNAGEMENT DE RANGEMENT / FOYER CULTUREL / SECTEUR SAINT-MÉTHODE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien entend déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique municipale amie des aînés;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation par la Ville de Saint-Félicien d'une demande d'aide financière de 1 000 \$ au Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique municipale amie des aînés, relativement à l'aménagement de rangement au Foyer culturel, secteur Saint-Méthode.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que madame Sylvie Cantin, coordonnatrice culturelle, soit autorisée à agir, pour et au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

20-0125-11

OBJET : PROGRAMME DE PARTICIPATION CITOYENNE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE LECLERC-PARADIS  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'appel de propositions dans le cadre du Programme de participation citoyenne.

20-0125-12

OBJET : PROCURATION POUR TRANSFERT OU IMMATRICULATION DE VÉHICULES

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE messieurs Louis Tremblay, surintendant aux travaux publics et à l'hygiène du milieu, ou David Bouchard ou Simon Houde, contremaîtres aux travaux publics, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et au nom de la Ville, à délivrer et à signer des mandats d'entreprise ou à effectuer toute transaction auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la résolution 22-0124-08 soit abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

20-0125-13

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET LES CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) / CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE TROTTE-MENU) / LOT 6 518 840 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE MARIE-LOUISE-DALLAIRE)

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

20-0125-13 (suite)

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET LES CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) / CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE TROTTE-MENU) / LOT 6 518 840 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE MARIE-LOUISE-DALLAIRE)

...

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à la construction d'un centre de la petite enfance (CPE Trotte-Menu) sur le lot 6 518 840 au cadastre du Québec, situé dans le secteur de la rue Marie-Louise-Dallaire.

20-0125-14

OBJET : DÉPÔT / RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE / AUTORISATION ET FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS / ANNÉE 2024

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, par la trésorière, de son rapport d'activités électorales pour l'année 2024 présenté aux termes de l'article 513 (chapitre XIII, section XI) de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

20-0125-15

OBJET : ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE / CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER, telle que soumise, la convention collective des pompiers et pompières intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7172, pour les années 2024 à 2028 inclusivement.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

20-0125-16

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINT-FÉLICIEN NUMÉRO 2973 / IMMEUBLE DU 1074, RUE VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec Les Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Félicien numéro 2973, relativement à la location d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1074, rue Vaudreuil, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

20-0125-17

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC MONSIEUR ANTONIN BOILY / PARTIE DU LOT  
3 806 078 AU CADASTRE DU QUÉBEC (QUARTIER DES PIONNIÈRES) /  
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec monsieur Antonin Boily concernant une partie du lot 3 806 078 au cadastre du Québec (quartier des Pionnières).

20-0125-18

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC MONSIEUR MARCEL BOILY / PARTIE DU LOT  
3 806 078 AU CADASTRE DU QUÉBEC (QUARTIER DES PIONNIÈRES) /  
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec monsieur Marcel Boily concernant une partie du lot 3 806 078 au cadastre du Québec (quartier des Pionnières).

20-0125-19

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC LA CHOUAPE INC. / PARTIE DU LOT  
3 806 078 AU CADASTRE DU QUÉBEC (QUARTIER DES PIONNIÈRES) /  
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L. PARADIS  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec La Chouape inc. concernant une partie du lot 3 806 078 au cadastre du Québec (quartier des Pionnières).

20-0125-20

OBJET : BAUX À INTERVENIR AVEC FERME LAPRISE ET FILS INC. / LOT  
4 086 357 AU CADASTRE DU QUÉBEC (INTERSECTION ROUTE 169 ET  
BOULEVARD HAMEL) ET LOT 4 086 374 AU CADASTRE DU QUÉBEC  
(ROUTE 169) / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les baux à intervenir avec Ferme Laprise et fils inc. concernant une partie du lot 4 086 357 au cadastre du Québec (intersection route 169 et boulevard Hamel) et du lot 4 086 374 au cadastre du Québec (route 169).

20-0125-21

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE  
RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

20-0125-21 (suite)

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE RÈGLEMENT 19-976

...

D'ACCEPTER, tel que déposé, le rapport des dépenses des commissions selon le règlement 19-976, pour la période du 28 novembre 2024 au 15 janvier 2025 totalisant 16 535 \$ et de ratifier les dépenses y incluses.

20-0125-22

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement 19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel administratif :

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	476 887,53 \$
Trésorière Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	32 695,17 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	16 000,73 \$
Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	60 400,59 \$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	8 835,85 \$
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	5 951,37 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	6 993,41 \$
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	22 506,16 \$
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	8 040,20 \$
Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	136 193,33 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	5 139,44 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	8 852,85 \$
TOTAL	788 496,63 \$

20-0125-23

OBJET : ACCEPTATION DES LISTES DE COMPTES / PÉRIODES DU 8 AU 21 NOVEMBRE, DU 22 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE ET DU 6 AU 17 DÉCEMBRE 2024

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

20-0125-23 (suite)

OBJET : ACCEPTATION DES LISTES DE COMPTES / PÉRIODES DU 8 AU 21 NOVEMBRE, DU 22 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE ET DU 6 AU 17 DÉCEMBRE 2024

...

D'ACCEPTER, telles que déposées par le comité des finances, les listes de comptes pour les périodes du 8 au 21 novembre, du 22 novembre au 5 décembre et du 6 au 17 décembre 2024, totalisant respectivement 1 421 184,89 \$, 1 099 933,65 \$ et 2 787 399,65 \$.

20-0125-24

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / EXCAVATION PIEKOUAGAMI / RECONSTRUCTION DE DEUX PONCEAUX / RANG SIMPLE SUD / 13 050,80 \$

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE LECLERC-PARADIS  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les travaux relatifs à la reconstruction de deux ponceaux dans le rang Simple Sud;

D'AUTORISER la libération d'une partie de la retenue, soit un montant de 13 050,80 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le versement à Excavation Piekouagami du décompte progressif numéro 3 (final), établi au montant de 13 050,80 \$ taxes incluses.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-08-046)

20-0125-25

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / CGI ENVIRONNEMENT INC. / RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE ET REGARDS / 550 937,19 \$

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les travaux relatifs à la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage et regards;

D'AUTORISER la libération d'une partie de la retenue, soit un montant de 28 324,07 \$ plus taxes;

D'AUTORISER le versement à CGI Environnement inc. du décompte progressif numéro 2 (final), établi au montant de 550 937,19 \$ taxes incluses.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-11-644)

20-0125-26

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / CONSTRUCTION BON-AIR INC. / MODERNISATION DU POSTE DE SURPRESSION PS-1 / 44 836,53 \$

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les travaux relatifs à la modernisation du poste de surpression PS-1;

20-0125-26 (suite)

OBJET : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8 (FINAL) ET LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE / CONSTRUCTION BON-AIR INC. / MODERNISATION DU POSTE DE SURPRESSION PS-1 / 44 836,53 \$

...

D'ACCEPTER l'ordre de changement numéro 1 apporté au contrat original totalisant 9 728,14 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la libération d'une partie de la retenue, soit un montant de 17 004,68 \$ plus taxes;

D'AUTORISER le versement à Construction Bon-Air inc. du décompte progressif numéro 8 (final), établi au montant de 44 836,53 \$ taxes incluses.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-08-049)

20-0125-27

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 24-135 (2024-35) / RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil a déposé le projet de règlement 24-135 (2024-35) et y a donné l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER sans changement le règlement 24-135 (2024-35) sur la paix et le bon ordre.

20-0125-28

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 24-140 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE D'AUTORISER LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES ET DE PRÉVOIR LEUR CADRE NORMATIF

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 24-140 modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue d'autoriser les unités d'habitation accessoires et de prévoir leur cadre normatif.

20-0125-29

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 24-149 / DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 704 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 465 217 \$

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, le conseil a déposé le projet de règlement 24-149 et y a donné l'avis de motion;

20-0125-29 (suite)

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 24-149 / DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 704 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 465 217 \$

...

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE LECLERC-PARADIS  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER sans changement le règlement 24-149 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 704 000 \$ et un emprunt de 2 465 217 \$.

20-0125-30

OBJET : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et forment des commentaires sur divers sujets.

20-0125-31

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

*De 20 h 08 à 20 h 22*

a) Monsieur Guy Bouchard s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :

- Il demande un suivi du projet d'un complexe multisports. Il espère que le conseil poursuive ses démarches et ses recherches de financement et de partenariats.
- Il allègue les fréquentes annulations d'activités du Service des loisirs, culture et vie communautaire. Il demande la raison à l'origine de cette situation.

b) Monsieur Jean-François Robert s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :

- Il se réjouit de la relance du programme de participation citoyenne. Il en profite pour inviter les membres du conseil à participer à la conférence offerte dans le cadre du projet citoyen de la Petite rivière à l'ours.
- Il demande de quelle façon la tarification d'eau au compteur dans les industries, commerces et institutions affectera les revenus de la Ville.
- Il demande à quel moment la rue Boivin sera réouverte à la circulation.
- À l'automne 2022, les Serres Toundra ont annoncé une expansion de 60 hectares:
  - À ce jour, est-ce que le conseil est en mesure d'assurer un suivi par rapport à cette annonce?

20-0125-31 (suite)

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

...

- Est-ce que la Ville de Saint-Félicien devra aménager de nouvelles infrastructures d'accueil pour ces nouvelles serres?

20-0125-32

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 22.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 22 janvier 2025, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Janie Paquet, trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Luc Gibbons, maire

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière